



Le vendredi 22 décembre 2017, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à l'Hôtel de ville, par convocation en date du 14 décembre 2017 et sous la Présidence de M. Gil AVEROUS, Président, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVEROUS, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, Mme Dominique COTILLON-DUPOUX, M. Philippe SIMONET, Mme Chantal MONJOINT, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Eric CHALMAIN, M. Michel GEORJON, M. Christophe BAILLIET, Mme Bénédicte MOHAMED-GUILLON, Mme Séverine PILORGET, Mme Sophie MONESTIER, M. Arnaud CLEMENT, M. Eric BELLET, M. Hervé FOREST, M. Michel BLONDEAU, Madame Chantal AUDOUX, Madame Danielle DUPRE-SEGOT, M. Luc DELLA-VALLE, M. Paul PLUVIAUD, M. Gilles CARANTON, M. Jacky DEVOLF, M. Claude DURAND, M. Marc DESCOURAUX, Mme Delphine GENESTE, Mme Nathalie PAWELZYK, M. Jean PETITPRETRE, M. Bruno PALLEAU, Monsieur Ludovic REAU, M. Didier BARACHET, M. François JOLIVET, M. Michel LENGLET, Mme Annick FOURRE, M. Jean-Pierre MARCILLAC, M. Didier DUVERGNE.

La délibération affichée

le :

26 DEC. 2017

et transmise à la Préfecture

le :

28 DEC. 2017

est exécutoire

le :

28 DEC. 2017

Excusé(s) (13) : Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Dominique COTILLON-DUPOUX, M. Roland VRILLON ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, Mme Imane JBARA-SOUNNI ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, M. Georges RAMBERT ayant donné procuration à M. Philippe SIMONET, M. Jean-François MEMIN ayant donné procuration à M. Michel GEORJON, Mme Brigitte FLAMENT ayant donné procuration à M. Christophe BAILLIET, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Nathalie LOMBARD ayant donné procuration à Mme Nathalie PAWELZYK, M. Ludovic MESNARD ayant donné procuration à M. Gil AVEROUS, M. Dominique DU CREST ayant donné procuration à M. Claude DURAND, M. Jean-Claude BALLON ayant donné procuration à M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD ayant donné procuration à M. Didier BARACHET, Mme Françoise LAURENT ayant donné procuration à M. Jean PETITPRETRE.

Absent(s) (1) : M. Mark BOTTEMINE.

37 : Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public prévention et de gestion des déchets pour l'année 2016

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux collectivités de présenter à l'assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets.

Ce rapport fait apparaître un certain nombre d'indicateurs techniques et financiers concernant les différentes modalités de collecte et de traitement des déchets, le montant détaillé des dépenses et

des recettes d'exploitation, ainsi que les évolutions prévisibles du service. Tous ces éléments sont précisés dans le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

L'année 2016 a été marquée par la réorganisation du pôle déchets au 5 septembre 2016, avec une uniformisation des rythmes de collecte par des moyens adaptés. Cette année a vu aussi une nouvelle formule de la collecte des encombrants, celle-ci s'effectuant depuis le 3 octobre 2016 sur rendez-vous et toute l'année.

L'année 2016 fut aussi l'occasion d'optimiser les filières de valorisation en déchèteries avec la mise en œuvre de deux filières REP (responsabilité élargie du producteur), à savoir la filière déchets dangereux avec ECODDS et la filière ameublement avec Ecomobilier. Des travaux de mise aux normes et de sécurisation ont été réalisés également sur les déchèteries de Déols et de Montierchaume.

Il vous est demandé d'approuver le rapport de l'année 2016 ci-annexé, qui sera transmis au Préfet de l'Indre et aux maires des communes de Châteauroux Métropole pour information de leur Conseil et de leurs administrés.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le rapport sur le prix et qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2016.
- de prendre acte du rapport annuel 2016 du syndicat de traitement des déchets, le Sytom de la région de Châteauroux.

Sans discussion, le Conseil communautaire prend acte .



A Châteauroux, le 28 décembre 2017

Le Président,

Gil Avérous